

Résumé des mandats

**Congrès régulier de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)
Tenu les 27 et 28 février 2010 au Cégep Marie-Victorin**

Procédures

Ordre du jour

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Présidium

1.2 Présentation du déroulement du Congrès et des procédures

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.4 Lecture et adoption du procès-verbal

2.0 Revendications

3.0 Plan d'action

3.1 Tarification et privatisation

3.2 Aide financière aux études et le Programme canadien des bourses aux Étudiant-e-s

3.3 Gouvernance

3.4 Calendrier

4.0 Congrès

5.0 Bourses gouvernementales aux exécutants et exécutantes d'une association nationale étudiante

6.0 Femmes

6.1 Marche mondiale des femmes

6.2 Suivi conférences féministes

6.3 Bilan et perspectives du féminisme à l'ASSÉ

6.4 Parents étudiants

7.0 Structures

7.1 Conseils régionaux

8.0 Finances

8.1 États des résultats 2009-2010

8.2 Modifications aux prévisions budgétaires 2009-2010 (annexe 2)

8.3 Fonds d'entraide

9.0 Élections

10.0 Employé-e-s

11.0 Avis de motion

11.1 Dépôt des avis de motion

11.2 Traitement des avis de motion

12. Varia

13. Levée

Lecture et adoption du procès-verbal

1. l'adoption du procès-verbal du Congrès des 14 et 15 novembre 2009.

Revendications

1. Que les associations consultent leurs membres afin de se doter d'une position sur la rémunération des stages.

2. Que Nadia Lafrenière et Francis Chartrand soient mandaté-e-s par l'ASSÉ afin d'assister à des rencontres nationales exploratoires avec divers acteurs syndicaux afin d'élaborer des orientations pour faciliter l'intégration des étudiants et étudiantes issu-e-s de la réforme.

3. Que les assemblées générales soient consultées sur la question de la nationalisation du système d'aide financière aux études;
Que cette prise de position s'inscrive dans une réforme en profondeur du régime des prêts et bourses.

Plan d'action

Tarifification et privatisation

1. Que l'ASSÉ retire ses deux plus récents communiqués (sur les frais de scolarité) du fil de presse CNW et de son site internet;

2. Que l'ASSÉ axe son discours public sur une critique de l'économie du savoir pour mettre de l'avant ses principes et revendications sur le rôle de l'éducation en société en valorisant l'ensemble des services publics.

3. Qu'un congrès extraordinaire soit convoqué, et qu'il soit organisé par l'AEMSP en collaboration avec l'AFESH dès l'annonce de hausses supplémentaires des frais de scolarité.

4. Que l'ASSÉ appui moralement et logistiquement le RAGE (regroupement anti G-20 étudiant) dans le cadre de la campagne anti G-8/ G-20 et invite ses membres à y participer massivement.

5. Que l'on se documente sur la question du sous financement afin de s'assurer de la validité de notre revendication.

6. Que la priorité à court terme de l'ASSÉ soit :
Répondre en détail aux arguments démagogiques en faveur du dégel des frais de scolarité et qu'une campagne d'information soit menée en ce sens;
Notamment, que l'ASSÉ et ses associations étudiantes membres en collaboration avec les autres acteurs sociaux québécois travaillent à l'écriture d'un contre-pacte cohérent avec les positions de l'ASSÉ qui soit diffusé largement.

7. Que dans le cadre de la campagne sur la hausse des tarifs soit revalorisé le symbole du carré rouge.

8. Que l'ASSÉ invite les associations étudiantes à tenir une journée de grève pour la manifestation du 1^{er} avril.

9. Que l'ASSÉ continue à être un membre actif de la coalition contre la tarification et la privatisation des services publics et qu'en ce sens elle appelle à une escalade des moyens de pression.

10. Que la coalition organise une manifestation lors de la journée qui clôt la session parlementaire de l'hiver 2010.

11. Que l'ASSÉ mène un débat au sein de la coalition contre la tarification et la privatisation afin qu'elle enracine la lutte contre la tarification et la privatisation dans une perspective de gratuité des services publics.

12. Que l'exécutif continue à travailler avec l'organisation de la semaine de l'école publique;
Qu'elle tente de mettre de l'avant la question de l'accessibilité aux études post-secondaires, notamment en apportant la question de la gratuité scolaire.

13. CONSIDÉRANT la menace imminente d'attaque à l'accessibilité de l'éducation postsecondaire;

CONSIDÉRANT que l'ASSÉ et ses associations locales doivent se positionner sur cet enjeu;
Que l'on propose à toutes les associations étudiantes de débattre de la proposition suivante dans leur prochaine AG :

Que la prochaine campagne de l'ASSÉ soit :Contre toute hausse de tarif en éducation et dans les services sociaux dans une perspective de leur gratuité;

Pour un réinvestissement massif dans les services sociaux vers un système public de qualité, libre de l'intervention du privé;

Pour l'instauration d'un système d'imposition progressif dans une perspective de justice sociale.

14. CONSIDÉRANT les récentes modifications apportées par le MELS aux modalités de financement au collégial pour les étudiant-e-s souffrant d'handicaps (TDA/H, TA, SM, TED, etc);

CONSIDÉRANT que celles-ci ont une incidence significative sur l'offre de services et le soutien que peuvent apporter les institutions collégiales à ces catégories spécifiques d'étudiant-e-s;

CONSIDÉRANT que les coupures totalisent près de 500 000\$ menacent considérablement l'accès au collégial des personnes étant aux prises avec ces handicaps et que cela se traduit par des manques à gagner considérables pour les cégeps (pris à même le budget de fonctionnement pour la session en cours);

CONSIDÉRANT que les répercussions financières de ces modifications ont une portée qui risque d'affecter dans un avenir rapproché l'ensemble des services offerts à ces étudiants particuliers et ces étudiantes particulières;

Considérant que les étudiants et les étudiantes souffrant de limitations fonctionnelles sont également touchés par ces modifications et que nous avons assisté au cours de la dernière à une hausse de plus de 100% de ces cas;

CONSIDÉRANT que les récentes modifications font en sorte de retirer tout financement à l'aide à la manipulation (encadrement scolaire, éducatif, méthodes de travail, gestion de stress, surveillance d'examens, explication de logiciels, apprentissage de stratégies, intervenant pour les syndromes d'Asperger, etc.);

Il est proposé que l'ASSÉ condamne publiquement et immédiatement les récentes coupures du MELS dans les services adaptés qui réduisent considérablement l'accessibilité et les chances de réussite pour tous et toutes.

Aide Financière aux Études et le Programme Canadien des Bourses aux Étudiant-e-s

1. Que l'ASSÉ continue à être vigilante sur le dossier du PCBÉ.

2. Que l'on invite les associations étudiantes à diffuser largement les informations sur le recours collectif sur les pensions alimentaires.

Gouvernance

1. Que l'ASSÉ propose que les thèmes pour un éventuel forum sur l'avenir des universités soient les suivants :

-Mission(s) de l'université contemporaine;

-Financement des universités : entre sous-financement et mal financement;

-Frais de scolarité et condition étudiante;

-Mode de gestion des universités;

-La tâche professorale: entre l'enseignement et la recherche.

2. Que l'ASSÉ dénonce le caractère facultatif de l'application des mesures de parité des sexes au sein des lois sur la gouvernance.

Que l'ASSÉ dénonce l'instrumentalisation de l'enjeu de la participation politique des femmes dans la promotion des projets de loi.

Calendrier

1. D'adopter le calendrier suivant :

- Mars: Mobilisation pour la manifestation nationale / sensibilisation dans la population en général
- Mars: Mini-action ultimatum au gouvernement et appel à la manif lors du dépôt du budget et du plan de compressions des dépenses
- Mars: Conférence de presse contre la gouvernance lors de la sortie des projets de loi sur la gouvernance
- 8 mars 2010: Journée internationale des femmes: lancement de la marche mondiale des femmes
- 15 mars 2010: Journée internationale contre la brutalité policière
- 15 au 19 mars: Semaine de sensibilisation de la population de la coalition « Contre la hausse des tarifs »
- 19 au 21 mars: Sommet populaire québécois contre la guerre et le militarisme
- 20 mars: Manifestation du front commun syndical
- fin mars : Manifestation à Gatineau contre la rencontre des ministres des Affaires étrangères du G8/G20
- 31 mars : Journée d'action locale
- 1er avril 2010 : Manifestation nationale de la coalition « Contre les tarifs »
- 24 et 25 avril 2010 : Congrès annuel
- 1er mai 2010 : Journée internationale des travailleurs et des travailleuses
- 26 et 27 juin: Mobilisation contre le G8/G20 à Toronto

Congrès

1. ATTENDU QUE l'ASSÉ aura bientôt 10 ans d'existence et qu'il serait temps de faire un bilan critique de notre première année d'expérience;

ATTENDU QUE d'importants changements structurels et stratégiques nous sont proposés depuis 1 ans (Réforme du journal, débat sur la plate-forme revendication, participation à des instances gouvernementales, bourses aux exécutant-e-s, politique d'affiliation et de désaffiliation, ...) sans qu'aucun réel débat de fond n'ait eu lieu, tant dans les instances des associations membres et qu'au sein de l'ASSÉ;

ATTENDU QUE le pilier même de notre organisation, le syndicalisme de combat, fait l'objet de nombreux débats actuellement;

ATTENDU QUE plusieurs débats perdurent depuis plusieurs années et ne sont toujours pas réglés (démocratie à l'ASSÉ, conseils régionaux, féminisme à l'ASSÉ, ...);

ATTENDU QUE le mouvement étudiant ne semble pas vouloir sortir de la démobilité dans lequel il est pris depuis plusieurs années;

Que l'ASSÉ tiennne un congrès d'orientation,
Que toutes décisions sur des bourses aux exécutant-e-s soient reportées à ce congrès, mais que les débats sur la question continuent d'ici là,
Que l'ensemble des organisations étudiantes (membres comme non-membres), des groupes populaires et des individus qui ont contribué à notre organisation soient invités à produire des mémoires sur l'ASSÉ et des bilans sur nos dix ans dans le but d'adopter une déclaration de principes développée et claire sur le syndicalisme étudiant
Que la date dudit congrès soit déterminée au congrès annuel de l'ASSÉ.

Femmes

Marche mondiale des femmes

1. Que la déclaration finale de la MMF soit diffusée largement au sein des associations étudiantes et qu'elle soit débattue par les assemblées générales préalablement au congrès annuel.

Finances

États des résultats 2009-2010

1. Que soient reçus les états des résultats financiers en annexe 1.

Modifications aux prévisions budgétaires 2009-2010

1. Que l'on consulte les assemblées générales en vue d'une hausse de cotisations et que les conclusions soient présentées durant le congrès annuel pour adoption ultérieure.

2. Que l'on adopte les modifications aux prévisions budgétaires telles que présentées à l'annexe 3.

Employé-e-s

1. Que les conditions de travail du contrat de Véronique Martineau s'applique à Emmanuelle Lippé jusqu'à la signature d'un nouveau contrat de travail.

Avis de motion

Dépôt des avis de motion

1. SECMV dépose l'avis de motion suivant :

ANNEXE A : PROCÉDURES D'ÉLECTIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF

ARTICLE 1

Peuvent présenter leur candidature au Conseil exécutif toutes les personnes qui sont membres de l'ASSÉ et qui obtiennent l'appui de leur association locale ou tout étudiant non membre de l'ASSÉ obtenant l'appui de tiers des associations membres.

2. Le comité Femmes dépose l'avis de motion qui suit au Chapitre 9 : Comité femmes des Statuts et règlements de l'ASSÉ :

□ Que soit ajouté à l'ARTICLE 40 : COMPOSITION : Le Comité femmes est une instance non-mixte.

□ Que les modifications suivantes soient apportées à l'ARTICLE 42 : BUTS ET FONCTIONS :

Premier paragraphe

- Ajouter « et participer à » entre « promouvoir » et « la lutte » ;
- Biffer « pour la condition » ;
- Ajouter « [...] et actions » entre « instances » et « de l'ASSÉ. » ;
- Ajouter « De plus, il développe et entretient des liens avec des associations, groupes de défense des droits des femmes et tout autre organisme communautaire lié. » entre « [...] de l'ASSÉ. » et « Il doit être en mesure [...] » ;
- Ajouter « sur les activités et actions menées au cours de l'année scolaire » entre « Il doit être en mesure de présenter un rapport » et « Congrès annuel [...] » ;
- Biffer « sur la question femmes » ;
- Ajouter « Bien que cette responsabilité ne lui incombe pas uniquement, le Comité femmes est une instance incontournable pour faire état du féminisme à l'ASSÉ. » avant « Il peut aussi : ».

Alinéa 1

- Ajouter « d'information et de mobilisation » après « [...] du matériel » ;
- Biffer « traitant de leur champ d'intervention ».

Alinéa 2

- Ajouter « /féminisme » après « [...] section femmes ».

Nouvel alinéa 3

- Ajouter un nouvel alinéa 3 comme suit : « 3. administrer et entretenir la page femmes du site Internet de l'ASSÉ ainsi que les listes de diffusion ; ».

Alinéa 3

- Décaler en alinéa 4 ;
- Remplacer « conjointement » par « en collaboration » ;
- Ajouter « femmes et » entre « comités » et « de mobilisation » ;
- Ajouter et modifier « (local, régional et national » ;
- Ajouter « ou contingents » entre « des actions » et « femmes ; ».

Alinéa 4

- Biffer l'alinéa 4 et ajouter l'alinéa 5 comme suit : « 5. organiser des réunions, tournées de représentation et camps de formation femmes, que ce soit au niveau local, régional ou national ; ».

Alinéa 5

- Décaler en alinéa 6.

Que soit ajouté l'ARTICLE 43 : POUVOIRS en décalant les articles actuels 43 et 44.

ARTICLE 43 : POUVOIRS

1. siéger au Conseil de Coordination, où il a droit de proposition, d'appui et de vote ;
2. siéger au Congrès, où il a droit de parole, de proposition et d'appui ;
3. organiser et tenir des activités de financement ;
4. administrer le budget annuel pour lequel une proposition de prévisions budgétaires est soumise chaque année, lors du Congrès annuel. Un état des résultats devra également être déposé et pourra, sur demande, être déposé à chaque Congrès ou, si requis, à un Conseil de Coordination.

□ Que soit ajouté l'ARTICLE 44 : BUDGET :

ARTICLE 44 : BUDGET

1. Le budget annuel alloué au Comité femmes doit se conformer à l'ANNEXE C des présents Statuts et règlements.
2. Le budget annuel du Comité femmes a pour objectif de donner d'abord aux femmes la place de leurs propositions en ce qui a trait aux priorités et besoins établis chaque année dans le cadre du plan d'action femmes de l'ASSÉ, adopté en Congrès.
3. L'autonomie d'une telle gestion budgétaire est une action politique s'inscrivant dans les principes et revendications de l'ASSÉ. Elle est encadrée par l'Article 44 : Pouvoirs et les présents Statuts et règlements.
4. Le Comité femmes se voit allouer statutairement un budget minimal équivalent à 5 % des cotisations annuelles prévues pour l'année scolaire en cours. Ce budget peut être bonifié lors de l'adoption ou de la modification des prévisions budgétaires, jusqu'à concurrence d'un montant équivalent à 10 % des cotisations annuelles prévues.
5. Tout revenu réalisé dans le cadre d'une activité de financement du Comité femmes est ajouté au budget annuel courant du Comité femmes.

6. Le budget annuel du Comité femmes ne peut pas cumuler plus de 1 % de surplus par année scolaire. Tout surplus supplémentaire est réinjecté dans les revenus de l'ASSÉ, sauf décision contraire du Congrès à cet effet.

7. Le Comité femmes est tenu d'aviser immédiatement le Conseil de Coordination dans l'éventualité où des problèmes financiers surviendraient.

8. Advenant le cas où le Comité femmes est vacant – pour une partie ou l'ensemble de l'année financière – le budget du Comité femmes pourra être utilisé par les Comité femmes des associations membres (ou les associations membres lorsqu'un Comité femmes n'y est pas actif) pour financer des activités et actions féministes locales, régionales ou nationales, qu'elles soient prévues au plan de l'action de l'ASSÉ ou soient des initiatives locales. Les demandes devront être déposées au Conseil de Coordination ou au Congrès et être appuyées par une description du projet et un budget.

□ Que les modifications suivantes soient apportées à l'ARTICLE 44 : CONVOCATION :

– Décaler en 46, conformément aux propositions précédentes ;

– Biffer « si » entre « fois, » et « possible » ;

Ajouter « dans la mesure du » entre « au moins une fois » et possible.

ARTICLE 45 : ORDRE DU JOUR DES RÉUNIONS

Chaque réunion du Conseil de Coordination et du Congrès, à l'exception des séances extraordinaires (à moins qu'elles ne portent spécifiquement sur le sujet) devra inclure un point femmes à l'ordre du jour.

ARTICLE 46 : CONVOCATION

Le Comité femmes se réunit au moins une fois, dans la mesure du possible entre chaque Conseil de Coordination.

3. La SOGÉÉCOM dépose l'avis de motion suivant :

1. Date du Congrès annuel

Qu'au troisième alinéa de l'article 9 des Statuts et règlements, soit remplacé « mi-avril » par « mi-mai ».

Que dans l'article 2 de l'annexe A des Statuts et règlements, soit remplacé « avril » par « mai ».

Que dans l'article 8 de l'annexe B des Statuts et règlements, soit remplacé « avril » par « mai ».

2. Élections Conseil exécutif

Que l'on remplace le texte de l'article 6 de l'annexe A des Statuts et règlements par le texte suivant : « Les élections se font au vote secret. Les candidats et candidates sont élu-e-s poste par poste. Dans le cas où il n'y a qu'une candidature à un poste, la candidate ou le candidat doit, pour être élu-e, recueillir une majorité des deux tiers (2/3) des membres votants. S'il y a plus d'une candidature à un même poste et qu'aucune de ces candidatures ne recueille la majorité des deux tiers (2/3), un nouveau tour de scrutin est organisé en rejetant la candidature ayant reçu le moins de votes au tour précédent. Ce processus peut être répété jusqu'à ce qu'il ne demeure qu'un candidat ou une candidate en lice, qui peut alors être élu-e aux deux tiers (2/3) des membres

votants. »

3. Implication bénévole à l'ASSÉ

Que soit ajouté à la fin des articles 28, 31, 38, 41 et 46 des Statuts et règlements le texte suivant :
« Les personnes élues à cette instance ne peuvent être des employées rémunérées de l'ASSÉ. Ces mêmes personnes ne peuvent non plus bénéficier d'aucun salaire, bourse ou autre avantage financier que ce soit dû à leur statut d'élue-e. »

4. Rapports obligatoires du Conseil exécutif

Que l'on remplace le texte du quatrième alinéa de l'article 29 des Statuts et règlements par le texte suivant :

« 4. déposer par écrit un rapport d'activités détaillé avant chaque Congrès et chaque Conseil de coordination; »

5. Vote ajusté au Congrès

Que l'on remplace la première phrase du deuxième alinéa de l'article 9 des Statuts et règlements par le texte suivant : « Le Congrès est composé des délégué-e-s de chaque association membre, avec trois (3) personnes maximum ayant droit de parole et de vote. »

Que l'on ajoute l'alinéa suivant à l'article 9 des Statuts et règlements : « 4. Le nombre de votes au Congrès accordé à chaque délégation d'association membre pour les propositions ordinaires est ajusté en fonction de la moyenne et de l'écart-type du nombre d'étudiantes et d'étudiants qui en sont membres. Toute association membre comptant autant ou moins de membres que le nombre correspondant à cette moyenne moins cet écart-type a droit à un (1) vote. Toute association membre comptant autant ou plus de membres que le nombre correspondant à cette moyenne plus cet écart-type a droit à trois (3) votes. Toute autre association a droit à deux (2) votes. Pour toute proposition autre qu'ordinaire, chaque délégation d'association membre a droit à un (1) vote. Le nombre d'étudiantes et d'étudiants membres des associations est établi en fonction du dernier versement de cotisations d'hiver ou d'automne (selon la session en cours) ou, le cas échéant, du quorum d'affiliation.

Varia

1. Motion soleil au SECMV

Propositions mises en dépôt

1. Que les assemblées générales soient consultées sur la question de la nationalisation du système d'aide financière aux études;

Que cette prise de position s'inscrive dans une réforme en profondeur du régime des prêts et bourses.

2. Que L'ASSÉ poursuive ses revendications contre la hausse des frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire au Québec et enclenche, avec ses associations membres et celles favorables au projet, une mobilisation étudiante allant dans ce sens.

3. Que l'ASSÉ encourage la coalition contre la hausse des tarifs à tenir une manifestation pour marquer l'anniversaire de l'élection de Jean Charest.

4. Que la coalition organise une manifestation lors de la journée qui clôt la session parlementaire de l'hiver 2010.

5. Considérant que les heures d'ouverture des services de garde se situent en moyenne entre 7h00 et 18h00;

Considérant que les services de garde imputent des pénalités monétaires pouvant aller jusqu'à 5.00\$/la minute;

Considérant que les parents monoparentaux ont moins de temps en soirée à consacrer aux travaux et aux études en raison de leurs nombreuses responsabilités parentales;

Considérant que la réussite scolaire fait partie des valeurs et objectifs du système d'éducation au Québec;

Considérant qu'une recherche du ministre de l'Éducation du Québec démontre que pour avoir sensiblement les mêmes conditions salariales que les hommes, les femmes doivent poursuivre des études supérieures;

Que l'ASSÉ se positionne pour que les parents-étudiants d'enfants de 0 à 12 ans soient automatiquement exemptés de cours débutant soit à 8h00 ou se terminant à 18h00;

Pour que l'on intègre au système informatique les noms des parents-étudiants qui font une demande d'exemption de cours débutant à 8h00 ou se terminant à 18h00 et que ce système tienne automatiquement compte de ces contraintes lors de la création des horaires.

6. Que d'ici le congrès annuel soit lancé l'appel lors d'une réunion avec nos alliées féministes québécoises à la formation d'un contingent « femmes précaires en colère » dans le contexte de la MMF.